

CAP SIZUN / POINTE DU RAZ
HAUT PAYS BIGOUDEN
PAYS BIGOUDEN SUD
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ



Typologie Circulation apaisée

Journée d'échanges

3 avril 2018

Le Juch

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



*L'Europe s'engage
en Bretagne*



*Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales*

Aire piétonne



Catégorie sur la carte :
Aire piétonne

Aire piétonne

- Voies affectées à la circulation des piétons
Toutes les entrées et sorties doivent être signalées
- Cyclistes et desserte interne autorisés à l'allure du pas
sauf disposition contraire
- Toutes les rues sont à double sens pour les cyclistes
sauf disposition contraire

Entrée



Sortie



Zone de rencontre



Catégorie sur la carte :
Zone de rencontre

Zone de rencontre

- Voies affectées à la circulation de tous les usagers
Toutes les entrées et sorties doivent être signalées
- Piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée
- Vitesse limitée à 20 km/ h
- Toutes les rues sont à double sens pour les cyclistes
sauf disposition contraire

Entrée



Sortie



Zone 30



**Catégorie sur la
carte :
Zone 30**

Zone 30

- Section ou ensemble de voies délimitées par une signalisation adaptée
Toutes les entrées et sorties doivent être signalées
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Toutes les rues sont à double sens pour les cyclistes
sauf disposition contraire

Entrée



Sortie



Autres apaisements de la circulation

- Limitations ponctuelles de la vitesse à 30 km/h maximum au moins dans un sens (photo)
- Limitations zonales à moins de 30 km/h

Catégorie sur la carte :

Autre limitation à moins de 30 km/h par un autre moyen que ceux listés ci-dessus

